

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 185

28 janvier 2010

SOMMAIRE

Anglo-Dutch Investment Group S.à r.l.	8865	Lux Classiques GmbH	8848
AP Portland 2 S.à r.l.	8874	Luxlorbois, s.à r.l.	8836
AP Portland 2 S.à r.l.	8873	Mads Skak Olufsen s.à r.l.	8850
AP Portland 3 S.à r.l.	8847	Max Media Holding	8855
AP Portland 3 S.à r.l.	8848	Max Media Holding S.A.	8855
ArvinMeritor Investment (Luxembourg) Limited	8865	Monlegeac S.A.	8854
Ashwell Rated S.A.	8848	Mustique Capital Holding S.A.	8837
Ball Delaware Holdings S.C.S.	8865	Netinvest S.A.	8856
B.D.M. Invest S.A.	8880	Oakham S.A.	8874
Bero S.A.	8869	Predicare S.à r.l.	8851
Betafence Luxembourg	8836	Pyrolux S.A.	8866
Carren Gere S.A.	8834	Reas S.A. Holding	8834
Carren Gere S.A.	8834	R&H Fund Services (Luxembourg) Limited	8837
Central Europe Investments S. à r. l.	8867	Rila Sport Investments S.à r.l.	8850
City S.A.	8848	Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l.	8870
De Ferrari S.A.	8848	Société de Participation Betafence	8836
Docpharma Luxembourg Sàrl	8872	Speed World Group S.A.	8836
Dresdner Finance 1 S.à r.l.	8874	Tanglewood Finance S.à r.l.	8866
Fondal S.A.	8835	T.C.S. (Traxx Computer Systems)	8866
Fondal S.A.	8835	THQ Wireless International S.à r.l.	8835
Green Grafton Management S.à r.l.	8874	THQ Wireless International S.à r.l.	8835
Hangzhou Development Company S.A.	8880	THQ Wireless International S.à r.l.	8835
Heroville S.A.	8834	THQ Wireless International S.à r.l.	8836
LDV Management II Meigerhorn S.C.A.	8834	Tulip European Holding S.à r.l.	8857
Lorry-Rail S.A	8866	Windsor House (Lux) 2 S.à r.l.	8857
		Windsor House (Lux) S.à r.l.	8850

Carren Gere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 107.459.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliaire

Référence de publication: 2010007674/11.

(090202068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Carren Gere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 107.459.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliaire

Référence de publication: 2010007676/11.

(090202067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Reas S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 100.147.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliaire

Référence de publication: 2010007679/11.

(090202062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

LDV Management II Meighorn S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 115.978.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007988/10.

(090202292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Heroville S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 41.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEROVILLE S.A.

Référence de publication: 2010008002/10.

(090202315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

THQ Wireless International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.701.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010007680/11.

(090202060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

THQ Wireless International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.701.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010007681/11.

(090202057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

THQ Wireless International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.701.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010007682/11.

(090202055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Fondal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 66.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marjoleine Van Oort.

Référence de publication: 2010008003/10.

(090202688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Fondal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 66.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marjoleine Van Oort.

Référence de publication: 2010008004/10.

(090202681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

THQ Wireless International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.701.

Les comptes annuels au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010007683/11.

(090202054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Société de Participation Betafence, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christelle Ferry

Gérant

Référence de publication: 2010007684/11.

(090202049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Betafence Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christelle Ferry

Gérant

Référence de publication: 2010007685/11.

(090202041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Luxlorbois, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4772 Pétange, 42, rue de la Piscine.

R.C.S. Luxembourg B 111.058.

Les comptes annuels au 30/06/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010008005/10.

(090202832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Speed World Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 52.990.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010008006/10.

(090202830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Mustique Capital Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 114.550.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29.12.09.

Signature.

Référence de publication: 2010007798/10.

(090201728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

R&H Fund Services (Luxembourg) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 150.293.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

R&H Fund Services (Jersey) Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Ordnance House, 31 Pier Road, St Helier, Jersey, JE4 8PW,

here duly represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "R&H Fund Services (Luxembourg) Limited".

Art. 3. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration and the development of its portfolio.

The Company's purpose shall also be to acquire through contributions, firm purchases or options, or in any other way any intellectual property rights, patents, and trade marks licenses and generally to hold, to license the right to use it solely to one of its direct or indirect wholly owned subsidiaries, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks, and licenses.

The Company may carry out any commercial or industrial operations and any transactions with immovable or moveable property that it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies.

The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other Company or person.

The Company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), represented by 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The authorised share capital of the Company is set at EUR 3,500,000 (three million five hundred Euro), represented by 35,000 (thirty five thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The board of directors is authorized, during a period expiring 5 (five) years after the publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the share capital as long as the issued share capital resulting from such increases remains equal or inferior to this threshold of 3.500.000 (three million five hundred Euro).

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or by way of allocation of available reserves, profit carried forward or share premium and into the share capital, in each case at an issue price determined by the board of directors from time to time.

The board of directors may delegate to any authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized capital, the first paragraph of article seven of the articles of association shall be amended accordingly and the board of directors shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Shares to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis to shareholders in the proportion of the capital represented by their shares.

If several class of shares have been issued and the shares issued belong to one class only, the general shareholder meeting may restrict the preemption right to the holder of such class only or grant the preemptive right to the holders of shares of other class only after that right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

Within the limits of the authorized share capital the board of directors may decide to withdraw or limit the preemption rights of the shareholders.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company. The delegation in favour of a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders.

The Company will be bound by the joint signatures of any two directors. With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will also be bound by the signature of the person to whom the daily management of the business of the Company has been delegated (as the case may be).

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of half of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Commercial Companies Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the 10th day of May at 10:00 o'clock. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2009.

Payment - Contributions

- 310 (three hundred and ten) shares have been subscribed by R&H Fund Services (Jersey) Limited, named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.
- 2) Are appointed as director:

- Mr Graeme David ROSS, born on 11 February 1961 in Perth (Scotland), company director, with professional address at Ordnance House, 31 Pier Road, St Helier, Jersey, JE4 8PW;

- Mr Craig Andrew STEWART, born on 11 February 1965 in Helensburg (Scotland), company director, with professional address at Ordnance House, 31 Pier Road, St Helier, Jersey, JE4 8PW;

- Mr Steve VAN DEN BROEK, born on July 26, 1970 in Antwerp (Belgium), private employee, with professional address in L-1637 Luxembourg, 22 rue Goethe.

- Mr Stéphane WEYDERS, born on January 2, 1972 in Arlon (Belgium), réviseur d'entreprises, with professional address at L-1637 Luxembourg, 22 rue Goethe;

In accordance with article 11 of its articles of association, the Company shall be bound by the joint signatures of any two directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in March 2013.

3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes) C.G. Consulting, a company having its registered office at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, registered with the Register of Commerce and Companies Luxembourg under number B102188.

In accordance with article 19 of the Articles, the statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in March 2013.

4) The Company shall have its registered office in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxies holders, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxies holders, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

R&H Fund Services (Jersey) Limited, une société constituée selon le droit de Jersey, ayant son siège social sis à Ordnance House, 31 Pier Road, St Helier, Jersey, JE4 8PW,

ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera "R&H Fund Services (Luxembourg) Limited".

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration et le développement de son portefeuille.

La Société aura également pour objet l'acquisition par voie de contributions, achats d'entreprises ou d'options, ou par toute autre moyen, de droits intellectuels, brevets, licences et en général de détenir, de donner en sous licence à une de ses participations directes ou indirectes, vendre ou céder, entièrement ou partiellement, à un prix déterminé par la Société, et de sous contracter la gestion et le développement de ces droits, brevets et licences.

La Société peut faire toutes opérations commerciales ou industrielles, ainsi que toutes opérations avec des biens mobilières ou immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous toutes les formes à l'exception des levés de fonds auprès du public. Elle peut procéder à l'émission de billets, d'actions et d'obligations, ainsi que d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société.

La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 3.500.000 (trois millions cinq cent mille euros), représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euro) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant 5 (cinq) années après la publication de l'acte constitutif de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social tant que le capital social émis résultant de ces augmentations demeure égal ou inférieur au seuil de EUR 3.500.000 (trois millions cinq cent mille euros).

Il peut être souscrit à ces augmentations de capital social contre paiement en numéraire ou apport en nature en observant alors les prescriptions légales applicables ou par incorporation de réserves disponibles, profits reportés ou prime d'émission au capital social, dans chaque cas à un prix d'émission déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant d'une telle augmentation de capital.

A chaque augmentation de capital social de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le premier paragraphe de l'article sept des statuts sera modifié en conséquence et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.

Les actions à souscrire en numéraire doivent être proposées par préférence aux actionnaires en proportion du capital représenté par leurs actions.

Si plusieurs classes d'actions ont été émises et que ces actions dépendent de la même classe, l'assemblée générale des actionnaires pourra alors réserver le droit préférentiel de souscription aux détenteurs de cette classe d'actions uniquement ou attribuer le droit préférentiel de souscription aux détenteurs des autres classes uniquement après que ce droit ait été exercé par les détenteurs d'actions de la classe pour laquelle les actions ont été émises.

Le conseil de gérance pourra dans les limites du capital autorisé décider de supprimer ou de réduire le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société. La délégation en faveur d'un membre du conseil d'administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable

de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la moitié des directeurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le 10 mai à 10:00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2009.

Libération - Apports

- 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites par R&H Fund Services (Jersey) Limited, nommée ci-dessus, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont nommés administrateurs:

- M. Graeme David ROSS, né le 11 février 1961 à Perth (Ecosse), directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à Ordnance House, 31 Pier Road, St Helier, Jersey, JE4 8PW;

- M. Craig Andrew STEWART, né le 11 février 1965 à Helensburg (Ecosse), directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à Ordnance House, 31 Pier Road, St Helier, Jersey, JE4 8PW;

- M. Steve VAN DEN BROEK, né le 26 juillet 1970 à Anvers (Belgique), employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-2430 Luxembourg, 28 rue Michel Rodange;

- M. Stéphane WEYDERS, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle à L-2430 Luxembourg, 28 rue Michel Rodange;

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en mars 2013.

3) C.G. Consulting, ayant son siège social au L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, immatriculé au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B102188, est nommé comme commissaire aux comptes.

Conformément à l'article 19 des Statuts, le commissaire au compte est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en mars 2013.

4) Le siège social de la Société est établi au L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55136. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010007536/573.

(090202673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

AP Portland 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 71.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010007689/11.

(090202028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Ashwell Rated S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.848.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

David Saigne.

Référence de publication: 2010007688/11.

(090202031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Lux Classiques GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007800/10.

(090201726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

AP Portland 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 71.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010007690/11.

(090202024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

City S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 134.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007802/10.

(090201723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

De Ferrari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.288.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DE FERRARI S.A.", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, Rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 119.288, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1.833 du 30 septembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine PELLIZZARI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Sonia STILL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Nicoletta LEONE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
2. Décharge aux organes de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

KORELY INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia 8, Panama City (République du Panama), inscrit au Registre Public de Panama sous le numéro 216168.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. PELLIZZARI, S. STILL, N. LEONE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50029. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010007663/64.

(090202816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Mads Skak Olufsen s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 249-255, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 114.398.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007633/10.

(090201666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Rila Sport Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010007641/13.

(090201651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Windsor House (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 109.400,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 103.382.

*Extrait des résolutions prises par
les associés de la société en date du 23 octobre 2009*

1. Les associés acceptent la démission de Messieurs Claude SCHMITZ, John SEIL et Luc HANSEN de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 23 octobre 2009.

2. Les associés acceptent la démission de KPMG Audit de ses fonctions de réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 23 octobre 2009.

3. Les associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de la Société:

- Monsieur Olivier FERRER, comptable, né le 5 mars 1969 à Orange (France), demeurant professionnellement 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg,

- Monsieur Laurent GODINEAU, comptable, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg,

- Monsieur Jonathan HUI, commerçant, né le 25 août 1978 à Hong Kong (Chine), demeurant professionnellement B/ F, Centre Point 181-185 Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong (Chine).

4. Les associés décident de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., société anonyme, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298 et ayant son siège social 83, Pafebruch à L-8308 Capellen.

5. Les associés approuvent le transfert du siège social de la Société du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, à L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007201/29.

(090202056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 136.010.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) Crédit Agricole Asset Management Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, here represented by Mr. Arnaud MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago, Illinois, USA on December 10, 2009;

2) PREDICA S.A., with registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, here represented by Mrs. Christelle FRANK, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, France on December 9, 2009, (the Shareholders).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of PREDICARE S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.926, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on August 9th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1890 dated October 9th, 2006, whose articles have been amended by a deed of the undersigned notary dated March 31st, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1333 dated May 30th, 2008, a deed of the same notary dated August 29th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2376 dated September 29th, 2008, a deed of the same notary dated February 6th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 535 dated March 12th, 2009, a deed of the same notary dated March 31st, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 865 dated April 22nd, 2009, and by a deed of the same notary dated September 24th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2051 dated October 20th, 2009 (hereinafter referred to as the "Company").

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of one hundred thirty million seven hundred ten thousand one hundred euro (EUR 130,710,100.-) represented by one million three hundred seven thousand one hundred (1,307,100) Class A Units (the "Class A Units") and one (1) class B corporate unit (the "Class B Unit" and, together with the Class A Units, the "Units"), with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of one hundred thirty-six million ten thousand one hundred euro (EUR 136,010,100.-) represented by one million three hundred sixty thousand one hundred (1,360,100) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

2. Issuance to, subscription and payment of fifty-three thousand (53,000) additional Class A Units of the Company by, PREDICA S.A., a company incorporated as a société anonyme under the laws of France, with its registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), registered with the Register of Companies of Paris (France) under number 334.028.123, by a contribution in kind consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of five million three hundred thousand euro (EUR 5,300,000.-);

3. Amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the planned increase of share capital;

4. Granting of authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;

5. Any other business

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The members resolve to increase the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of one hundred thirty million seven hundred ten thousand one hundred euro (EUR 130,710,100.-) represented by one million

three hundred seven thousand one hundred (1,307,100) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of one hundred thirty-six million ten thousand one hundred euro (EUR 136,010,100.-) represented by one million three hundred sixty thousand one hundred (1,360,100) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The members resolve to issue fifty-three thousand (53,000) Class A Units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Subscription and Payment

There now appears Mrs. Christelle FRANK, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company PREDICA S.A., prenamed, by virtue of a power of attorney given in Paris, France on December 9, 2009.

A copy of the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person, by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company PREDICA S.A. for fifty-three thousand (53,000) newly Class A Units of the Company with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and to make payment in full for such new Class A Units by a contribution in kind, consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of five million three hundred thousand euro (EUR 5,300,000.-) }

Evidence of the existence and value of such contribution in kind has been given to the notary in the form of a valuation letter issued by Credit Agricole Asset Management Alternative Investments Services, Inc., an indirect service provider to the Company, on December 10, 2009, wherein the receivable has been described and valued.

The person appearing produces that valuation letter, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable is at least equal to the number and value of the fifty-three thousand (53,000) Class A Units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each;
- we have no further comments to make on the value of the Receivable."

A copy of the valuation letter, after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription and payment in kind is accepted and fifty-three thousand (53,000) new fully paid-up Class A Units of the Company are issued and allotted to PREDICA S.A.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the members resolve to amend the paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed corporate capital is set at one hundred thirty-six million ten thousand one hundred euro (EUR, 136,010,100.-) represented by one million three hundred sixty thousand one hundred (1,360,100) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each".

All other paragraphs of Article 5 remain unchanged and are hereby reiterated as far as necessary.

Fourth resolution

The members resolve to grant authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand four hundred euro (EUR 3,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Crédit Agricole Asset Management Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Arnaud MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Chicago, Illinois, USA le 10 décembre 2009;

2) PREDICA S.A., ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, ici représentée par Madame Christelle FRANK, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Paris, France le 9 décembre 2009,

(les Associés).

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée PREDICARE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.926, constituée par un acte notarié de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire, résidant à Luxembourg-Bonnevoie, daté du 9 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1890 du 9 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire daté du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1333 du 30 mai 2008, par acte du même notaire du 29 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2376 du 29 septembre 2008, par acte notarié du même notaire du 6 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 535 du 12 mars 2009, par acte du même notaire du 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 865 du 22 avril 2009, et par acte du même notaire du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2051 du 20 octobre 2009, (ci-après dénommée la "Société").

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cent trente millions sept cent dix mille cent euros (EUR 130.710.100.-) représenté par un million trois cent sept mille cent (1.307.100) Parts Sociales A (les "Parts Sociales A"), et une (1) part sociale de type B (les "Parts Sociales B" et, ensemble avec les Parts Sociales A, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au montant de cent trente-six millions dix mille cent euros (EUR 136.010.100.-) représenté par un million trois cent soixante mille cent (1.360.100) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune;

2. Emission à, souscription et paiement de cinquante-trois mille (53.000) Parts Sociales A de la Société par, PREDICA S.A., une société anonyme, enregistrée au registre du commerce de Paris sous le numéro 334.028.123, avec siège social à 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), par un apport en nature résultant d'une créance détenue par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de cinq millions trois cent mille euros (EUR 5.300.000.-).

3. Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée;

4. Autorisation donnée à (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

5. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cent trente millions sept cent dix mille cent euros (EUR 130.710.100.-) représenté par un million trois cent sept mille cent (1.307.100) Parts Sociales A (les "Parts Sociales A"), et une (1) part sociale de type B (les "Parts Sociales B" et, ensemble avec les Parts Sociales A, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au montant de cent trente-six millions dix mille cent euros (EUR 136.010.100.-) représenté par un million trois cent soixante mille cent (1.360.100) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Seconde résolution

Les associés décident d'émettre cinquante-trois mille (53.000) nouvelles Parts Sociales A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Souscription et Paiement

Comparaît alors Madame Christelle FRANK prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société PREDICA S.A, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France en date du 9 décembre 2009.

Une copie de la procuration signée "ne varietur" par le mandataire, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée société PREDICA S.A., cinquante-trois mille (53.000) Parts Sociales A de la Société nouvellement émises avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, et réaliser la libération intégrale de ces nouvelles Parts Sociales A par un apport en nature résultant d'une créance détenue par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de cinq millions trois cent mille euros (EUR 5.300.000.-).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire sous la forme d'une lettre d'évaluation émise par Crédit Agricole Asset Management Alternative Investments Services, Inc., un fournisseur indirect de services de la Société, le 10 décembre 2009, dans laquelle la créance a été décrite et évaluée.

La personne comparante produit cette lettre d'évaluation, dont la conclusion est la suivante:

"En application des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus:

- La valeur de la créance est au moins égale au nombre et à la valeur des cinquante-trois mille (53.000) parts sociales de type A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune".

- Nous n'avons pas d'autre commentaire à faire sur la valeur de la créance."

Une copie de la lettre d'évaluation, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, lesdites souscriptions et paiement en nature sont acceptés et cinquante-trois mille (53.000) nouvelles Parts Sociales A de la Société entièrement libérées sont émises et allouées à PREDICA S.A.

Troisième résolution

En conséquence, les associés décident de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Paragraphe 1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent trente-six millions dix mille cent euros (EUR 136.010.100.-) représenté par un million trois cent soixante mille cent (1.360.100) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune".

Les autres paragraphes de l'article 5 demeurent inchangés et sont réitérés par la présente pour autant que de besoin.

Quatrième résolution

Les associés décident d'autoriser (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Monnier, C. Franket M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55796. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006974/207.

(090202129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Monlegeac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010007659/9.

(090202093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

**Max Media Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Max Media Holding).**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 82.929.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and nine, on the first day of December.
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Nils Participation Corp, a company incorporated under the laws of Belize, registration number 20828, whose registered office is at P.O. Box 1777, 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize; and

Berntail Limited, a limited company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Spyrou Kyprianou, 18, Flat/Office 301, P.C. 1075, Nicosia, Republic of Cyprus, registered under registration number HE 196584, both here represented by Maître Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal for the purposes of the notarial deed of the undersigned notary with index number 1051/09 and dated 29 September 2009;

The prenamed parties are all the shareholders of "Max Media Holding S.A.", a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 82929, incorporated on 9 July 2001 by deed of Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, published in the Mémorial C number 25 of 5 January 2002 (the "Company"), representing the entire share capital of the Company of sixty-two thousand one hundred Euro (EUR 62,100.-), divided into six hundred twenty-one (621) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-), entirely subscribed and fully paid up. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary of 29 September 2009, published in the Mémorial C number 2223 of 13 November 2009.

Which appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to have the following declarations notarized:

On 29 September 2009, the undersigned notary received, under the index number 1051/09, the deed of the Company, pursuant to which deed the corporate capital of the Company was increased and the Company's articles of association were amended and restated (the "Amendment Deed").

By the present deed, the appearing parties declare that certain scrivener's mistakes have been committed in the French translation of the Amendment Deed with respect to article 19.3 of the Company's amended and restated articles of association. The correct translation of the English version of article 19.3 of the Company's amended and restated articles of association should have read from inception as follows:

" **19.3.** La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature:

(A) d'un (1) Administrateur de Classe A et d'un (1) Administrateur de Classe B, en ce qui concerne tout document qui vise à engager la Société et relevant d'un Domaine Réserve ou d'un Domaine Clé Réserve, et

(B) d'un (1) Administrateur de Classe A en ce qui concerne tout document qui vise à engager la Société et relevant d'un domaine autre qu'un Domaine Réserve ou un Domaine Clé réservé, à moins que des décisions spéciales aient été prises au sujet d'une autorisation de signature dans le cadre d'une délégation de pouvoir ou de procurations accordées par le Conseil en conformité avec l'Article 20."

The Amendment Deed shall otherwise remain unchanged.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

follows the French version:

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

Nils Participation Corp, une société constituée sous les lois du Belize, numéro d'enregistrement 20828, dont le siège social est à P.O. Box 1777, 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize; et

Berntail Limited, une limited company constituée sous les lois de Chypre, ayant son siège social à Spyrou Kyprianou, 18 Fiat/Office 301, P.C. 1075, Nicosie, République de Chypre, enregistrée sous le numéro d'enregistrement HE 196584;

les deux ici représentées par Me Jan BÖING, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations lui conférées sous seing privé aux fins de l'acte notarié du notaire instrumentant ayant le numéro d'index 1051/09 et en date du 29 septembre 2009;

Les parties susnommées représentent tous les actionnaires de "Max Media Holding S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82929, constituée le 9 juillet 2001 suivant acte de Maître Joseph GLODEN, notaire résidant à Grevenmacher, publié au Mémorial numéro 25 du 5 janvier 2002 (la "Société"), représentant l'intégralité du capital social de la Société de soixante et deux mille cent Euros (EUR 62.100,-) divisé en six cent vingt et une (621) actions avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrit et libéré. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 29 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2223 du 13 novembre 2009.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme susmentionné, ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Le 29 septembre 2009, le notaire instrumentant a reçu, sous l'index numéro 1051/09, un acte de la Société selon lequel le capital social de la Société a été augmenté et les statuts de la Société ont été refondus (l'"Acte Modificatif").

Par le présent acte les parties comparantes déclarent que certaines erreurs de retranscription ont été commises dans la traduction française de l'Acte Modificatif en ce qui concerne l'article 19.3 des statuts refondus de la Société. La traduction correcte de la version anglaise de l'article 19.3 des statuts refondus de la Société aurait du, initialement avoir la teneur suivante:

" 19.3. La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature:

(A) d'un (1) Administrateur de Classe A et d'un (1) Administrateur de Classe B, en ce qui concerne tout document qui vise à engager la Société et relevant d'un Domaine Réservé ou d'un Domaine Clé Réservé, et

(B) d'un (1) Administrateur de Classe A en ce qui concerne tout document qui vise à engager la Société et relevant d'un domaine autre qu'un Domaine Réservé ou un Domaine Clé réservé, à moins que des décisions spéciales aient été prises au sujet d'une autorisation de signature dans le cadre d'une délégation de pouvoir ou de procurations accordées par le Conseil en conformité avec l'Article 20."

L'Acte Modificatif reste autrement inchangé.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Böing, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 décembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010007049/98.

(090202248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Netinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.010.

Les comptes annuels au 28 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010007661/9.

(090202090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Windsor House (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 103.383.

—
*Extrait des résolutions prises par l'associé
unique de la société en date du 23 octobre 2009*

1. L'associé unique accepte la démission de Messieurs John SEIL et Luc HANSEN de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 23 octobre 2009.

2. L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de la Société:

- Monsieur Laurent GODINEAU, comptable, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg,

- Monsieur Jonathan HUI, commerçant, né le 25 août 1978 à Hong Kong (Chine), demeurant professionnellement B/F, Centre Point 181-185 Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong (Chine).

3. L'associé unique approuve le transfert du siège social de la Société du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, à L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007197/22.

(090202053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Tulip European Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.235.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the third day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Headway Investment Partners II L.P., a company incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, and registered with Trade and Companies Register of Scotland under number SL6122,

here represented by Ismael Hajar, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name TULIP EUROPEAN HOLDING S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the

registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, including but not limited to a "Besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid" incorporated under the laws of the Netherlands, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, all kinds of loans (including income-sharing loans), notes, bonds, debentures and preferred equity certificates, whether or not convertible into shares and any other kind of debt and/or equity securities.

3.5 The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.6 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.7 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

3.8 In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board may be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 96 (ninety-six) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers have been appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 While there is only one partner, such partner may exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its share holding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company shall be stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to the statutory reserve until such time as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, an amount equal to realised profits accrued since the end of the last financial year, plus any carried forward profits and distributable reserves, less any carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which are not made out of funds available for distribution in accordance with sub-paragraph (i) above shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, Headway Investment Partners II LP., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Herman Christiaan de Lint, born on 26th November 1972, in Rotterdam, Netherlands, residing at 33A, ch. De Conches, 1231 Conches, Switzerland;

- Tushar Amrit Pabari, born on 20th April 1978, in London, United Kingdom, residing at 34, West Avenue, N3 1AX London, United Kingdom;

The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Saliha Boulhais, born on 7th June 1966, in Florange, France, with professional address in Luxembourg;

- Flavio Marzona, born on 9th August 1971, in Luxembourg, with professional address in Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Headway Investment Partners II L.P., une société constituée et existant suivant les lois d'Ecosse, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH 9WJ, Ecosse et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Ecosse sous le numéro SL6122,

ici représenté par Ismael Hajjar, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination TULIP EUROPEAN HOLDING S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de prêts (y compris les prêts participatifs (income-sharing loans), d'actions, d'obligations et de certificats de capital préférentiels (preferred equity certificates), qu'ils soient convertibles en actions ou non, ainsi que de tous autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

3.5 La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société.

3.6 Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.7 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.8 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

3.9 En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 96 (quatre-vingt six) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,

téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Headway Investment Partners II L.P., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Herman Christiaan de Lint, né(e) le 26 novembre 1972, à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant à 33A, ch. de Conches, 1231 Conches, Suisse;

- Tushar Amrit Pabari, né le 20 avril 1978, à Londres, Royaume-Uni, demeurant à 34 West Avenue, N3 1AX London, Royaume-Uni;

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Saliha Boulhais, née le 7 juin 1966, à Florange, France, avec adresse professionnelle à Luxembourg;

- Flavio Marzona, né le 9 août 1971, à Luxembourg, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. HAJJAR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53759. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006965/427.

(090201502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Anglo-Dutch Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007807/11.

(090201712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

ArvinMeritor Investment (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.358.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007815/11.

(090201687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Ball Delaware Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 19.412.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.414.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère, Ball Corporation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007810/13.

(090201693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Tanglewood Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007818/11.

(090201682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pyrolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9415 Vianden, 3, route de Bettel.

R.C.S. Luxembourg B 95.950.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31/12/2009.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P.80 L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010007673/17.

(090202739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

T.C.S. (Traxx Computer Systems), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9280 Diekirch, 9, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 103.989.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007671/10.

(090202704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Lorry-Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II».

R.C.S. Luxembourg B 116.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007848/10.

(090201581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Central Europe Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 150.254.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gauthier de Biolley, né à Leuven (B), le 20 février 1961, administrateur de sociétés, demeurant au 42A, Karel Van Lorreinenlaan, 3080 Tervuren, Belgique,

ici représenté par Monsieur Jean-Pierre SADDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, Rue de la Chapelle à Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 20 novembre 2009.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "Central Europe Investments S. à r. l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir individuellement au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Gauthier de Biolley, demeurant au 42A, Karel Van Lorreinenlaan, 3080 Tervuren, Belgique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant:

Monsieur Gauthier de Biolley, né à Leuven (B), le 20 février 1961, administrateur de sociétés, demeurant au 42A, Karel Van Lorreinenlaan, 3080 Tervuren, Belgique,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 décembre 2009, LAC/2009/51711: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006949/107.

(090201788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Bero S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.413.

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "BERO S.A.", ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60413, constituée suivant acte notarié en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 639 du 17 novembre 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussignée en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1076 du 2 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

"RSM Henri Grisius & Associés", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, S. HACKEL, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15330. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010007600/71.

(090202564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 54.050.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.863.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of the month of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Severn Trent Luxembourg Overseas Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 129.111, being the sole member (the "Sole Member") of Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 148.863. The Company was incorporated by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 21 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2231 of 14 November 2009. The articles of incorporation of the Company were last amended by deed of the undersigned notary, on 18 November 2009, not yet published in the Mémorial.

The appearing party was represented by Me Philippe Prussen, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by fifty thousand (50,000) shares is held by the Sole Member.
2. The Sole Member is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Member and the decisions can be validly taken on all items of the agenda.

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from fifty thousand Pound Sterling (GBP 50,000) to fifty-four million fifty thousand Pounds Sterling (GBP 54,050,000) by the issue of fifty-four million (54,000,000) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each and a total subscription price of fifty-four million Pounds Sterling (GBP 54,000,000), by acceptance of a contribution in cash in an amount of fifty-four million Pounds Sterling (GBP 54,000,000) from the Sole Member.

B. Consequential amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company.
The above being approved, the Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member irrevocably resolved to increase the issued share capital of the Company from fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000) to fifty-four million fifty thousand Pounds Sterling (GBP 54,050,000) by the issue of fifty-four million (54,000,000) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each and a total subscription price of fifty-four million Pounds Sterling (GBP 54,000,000).

The above share capital increase has been subscribed for and fully paid up by the Sole Member against a contribution in cash of an amount of fifty-four million Pounds Sterling (GBP 54,000,000), evidence of which has been provided to the notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, the Sole Member resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at fifty-four million fifty thousand Pounds Sterling (GBP 54,050,000) represented by fifty-four million fifty thousand (54,050,000) shares, each with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 7,000,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Severn Trent Luxembourg Overseas Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.111, étant l'associé unique ("Associé Unique") de Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l. (désignée ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.863. La Société a été constituée le 21 octobre 2009 par acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2231 du 14 novembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 18 novembre 2009 suivant acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante était représentée par Me Philippe Prussen, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. La totalité du capital social émis représentée par cinquante mille (50.000) parts sociales est détenue par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000) à cinquante-quatre millions cinquante mille Livres Sterling (GBP 54.050.000) par l'émission de cinquante-quatre millions (54.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune et un prix de souscription total de cinquante-quatre millions de Livres Sterling (GBP 54.000.000), par l'acceptation d'un apport en numéraire d'un montant de cinquante-quatre millions de Livres Sterling (GBP 54.000.000) par l'Associé Unique.

B. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société.

Ce qui précède ayant été approuvé, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a irrévocablement décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000) à cinquante-quatre millions cinquante mille Livres Sterling (GBP 54.050.000) par l'émission de cinquante-quatre millions (54.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune et un prix de souscription total de cinquante-quatre millions de Livres Sterling (GBP 54.000.000).

L'augmentation du capital social qui précède a été souscrite et entièrement libérée par l'Associé Unique en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de cinquante-quatre millions de Livres Sterling (GBP 54.000.000), dont la preuve a été fournie au notaire.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-quatre millions cinquante mille Livres Sterling (GBP 54.050.000) représenté par cinquante-quatre millions cinquante mille (54.050.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) et ayant les droits et obligations tels que prévus dans les présents Statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique fut clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 7.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. Prussen, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14042. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010007050/116.

(090202258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Docpharma Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 99.614.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Docpharma N.V., une société anonyme belge, ayant son siège social au 13H, Ambachtenlaan, B-3001 Heverlee, Belgique, (l'"Associé Unique");

ici représentée par M. Gaël Castex, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2009;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare qu'elle est le seul et unique associé de Docpharma Luxembourg S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue des 3 Cantons, L-8399 Windhof, (Grand Duché de Luxembourg), constituée par acte de Maître Martine Decker, notaire demeurant alors à Wiltz, le 2 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 955 page 45797 le 3 novembre 2001 (la "Société").

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'exercice social.
2. Modification de l'article 11 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution prise ci-dessus.
3. Modification de la date de l'inventaire.
4. Modification de l'article 12 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution prise ci-dessus.
5. Disposition transitoire.
6. Divers

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social.

Deuxième résolution

Suite à la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la date de l'inventaire.

Quatrième résolution

Suite à la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 12 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Chaque année, le troisième jeudi du mois de juin à 15.00h, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un comptes de pertes et profits".

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que l'exercice social en cours se terminera le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: G. GASTEX, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55708. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010007062/58.

(090201871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

AP Portland 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 71.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010007796/11.

(090202021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Dresdner Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 2009. Signature.
Référence de publication: 2010007805/11.
(090201729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Oakham S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.606.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 Décembre 2009.
David Saigne
Gérant
Référence de publication: 2010007687/13.
(090202032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

AP Portland 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 71.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signatures
Référence de publication: 2010007691/11.
(090202022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Green Grafton Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 150.286.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPAEARED

Green Grafton II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg in process of registration.

here represented by Régis Galiotto, jurist, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 9, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to carry out all services and transactions pertaining directly or indirectly to the administration, management, control and development of participations, held by third parties, in any enterprise in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies.

In addition, the Company, may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same corporate group as the Company.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Green Grafton Management S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of one member of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The board of managers may grant special power by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman resident in the Grand Duchy of Luxembourg and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet as often as required and at least on a quarterly basis in the Grand Duchy of Luxembourg, upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager who is not a resident of the United Kingdom may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by the shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year, as of the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Green Grafton II S.à r.l. as aforementioned.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to adopt the following resolutions.

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period,
 - Ms Valérie Scholtes, born on 23 December 1974 in Leuven, Belgium, with professional address at 22 Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
 - Mr Gérard Becquer, born on 29 April 1956 in Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
 - Mr Philippe Leclercq, born on 18 May 1968 in Liège, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by their sole signature.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation, on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Green Grafton II S.à r.l., une société a responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 9 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet d'exercer tous services et actes se rapportant directement ou indirectement à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de participations, détenues par des tiers, dans toute entreprise de quelque forme qu'elle soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères.

De plus, la Société pourra effectuer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Green Grafton Management S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier peuvent être transmises à des non associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un membre du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président résident au Grand-Duché de Luxembourg et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire et au minimum de façon trimestrielle au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président

présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant qui n'est pas résident au Royaume-Uni pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant qui n'est pas résident au Royaume-Uni peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant la preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collective des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Green Grafton II S.à r.l., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euro (1.400.).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée

- Madame Valérie Scholtes, née le 23 décembre 1974 à Leuven, Belgique, avec adresse professionnelle au 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergence entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53913. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010007530/317.

(090202609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Hangzhou Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 132.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010007657/9.

(090202095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

B.D.M. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 114.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010007662/9.

(090202089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.